

Commune de
MEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES Assainissement

Approbation initiale du PLU :
14/12/2011

DOCUMENT EN VIGUEUR :
Modification N°3
DBM 21/02/2022

ANNEXES SANITAIRES PLU – NOTICE EXPLICATIVE - MEY

Le présent rapport a pour objet de rappeler la situation actuelle de l'assainissement dans la commune ainsi que les orientations futures.

A. Situation actuelle

a. Etudes engagées sur la commune

Schéma directeur d'assainissement

La Régie HAGANIS a lancé courant des mois de mai-juin 2008 la réalisation de 2 schémas directeurs d'assainissement, un sur la station d'épuration principale de Metz et un sur le réseau d'assainissement en tant que tel (y compris les ouvrages associés), qui se sont respectivement terminés courant 2009 et été 2010.

Ces schémas, via la réalisation d'un état des lieux complet de l'assainissement, avaient pour objectif d'être un outil d'aide à la décision pour dégager les grandes orientations qui seraient à mener sur le territoire, en termes d'assainissement, pour les 10-15 ans à venir.

Entre autres :

- ✓ Garantir, à la population présente et à venir des solutions durables et optimales pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- ✓ Préserver le milieu naturel,
- ✓ Maîtriser l'impact des eaux pluviales c'est à dire gérer au mieux les risques associés aux phénomènes d'inondations et l'impact qualitatif des rejets en temps de pluie,
- ✓ Définir une politique adaptée aux exigences du développement durable, notamment en matière d'énergie (optimisation de la consommation d'énergie, création d'énergie renouvelable,...)
- ✓ Assurer le meilleur compromis technico-économique possible dans le respect de la réglementation et notamment des objectifs fixés par la directive de la Communauté Européenne.

Zonage d'assainissement

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis réalise actuellement le zonage d'assainissement de l'agglomération.

Ce document, établi pour chaque commune, consiste à définir le mode d'assainissement, collectif ou non collectif, pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir.

Après enquête publique et approbation du Conseil d'Administration d'Haganis, le zonage d'assainissement deviendra une annexe au POS ou PLU de chaque commune

b. Epuration des eaux usées

L'ensemble des effluents de la commune de Mey est acheminé pour traitement à la station d'épuration de l'Agglomération Messine gérée par HAGANIS, régie de Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2005.

Construite en 1974 sur la commune de La Maxe au nord de Metz, la station a connu de nombreux travaux d'extension, au cours des années 1993-1996, permettant ainsi d'augmenter ses capacités de traitement et d'assurer l'épuration parfaite des effluents de l'Agglomération Messine conformément aux exigences réglementaires.

Sa capacité nominale de 440 000 équivalents habitant permet la prise en compte des eaux domestiques des 230 000 habitants, les eaux produites par les entreprises et les services ainsi qu'une part importante des effluents unitaires en temps de pluie. Les matières de

vidange de fosses sceptiques et les boues liquides de stations d'épuration des villages voisins, livrés par les entreprises spécialisées, sont également acceptées. Ainsi, 72 000 m³ d'eaux usées sont traités par jour.

La fillère de traitement met en œuvre les techniques les plus actuelles pour assurer l'élimination au meilleur niveau des matières organiques, ainsi que les différentes formes d'azote et de phosphore.

Jusqu'à juin 2009, le rejet des eaux traitées s'effectuait dans le ruisseau de Woippy, dorénavant il se fait directement dans la Moselle.

c. Réseaux de collecte des eaux usées

Les réseaux d'assainissement de la commune de Mey sont de type séparatif. La longueur du réseau des eaux usées est de 2560 mètres linéaires et la longueur du réseau des eaux pluviales est de 1140 mètres.

Les effluents sont raccordés en aval de la commune sur le collecteur Est qui les transporte vers la station d'épuration.

La commune se situe dans le bassin versant du ruisseau de Vallières, exutoire des eaux pluviales.

Deux cartes ci-jointes représentent la cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune de Mey.

d. Ouvrages Particuliers

Aucun ouvrage particulier n'est recensé sur la commune de Mey.

B. Orientations pour l'avenir

a. Epuration des eaux usées

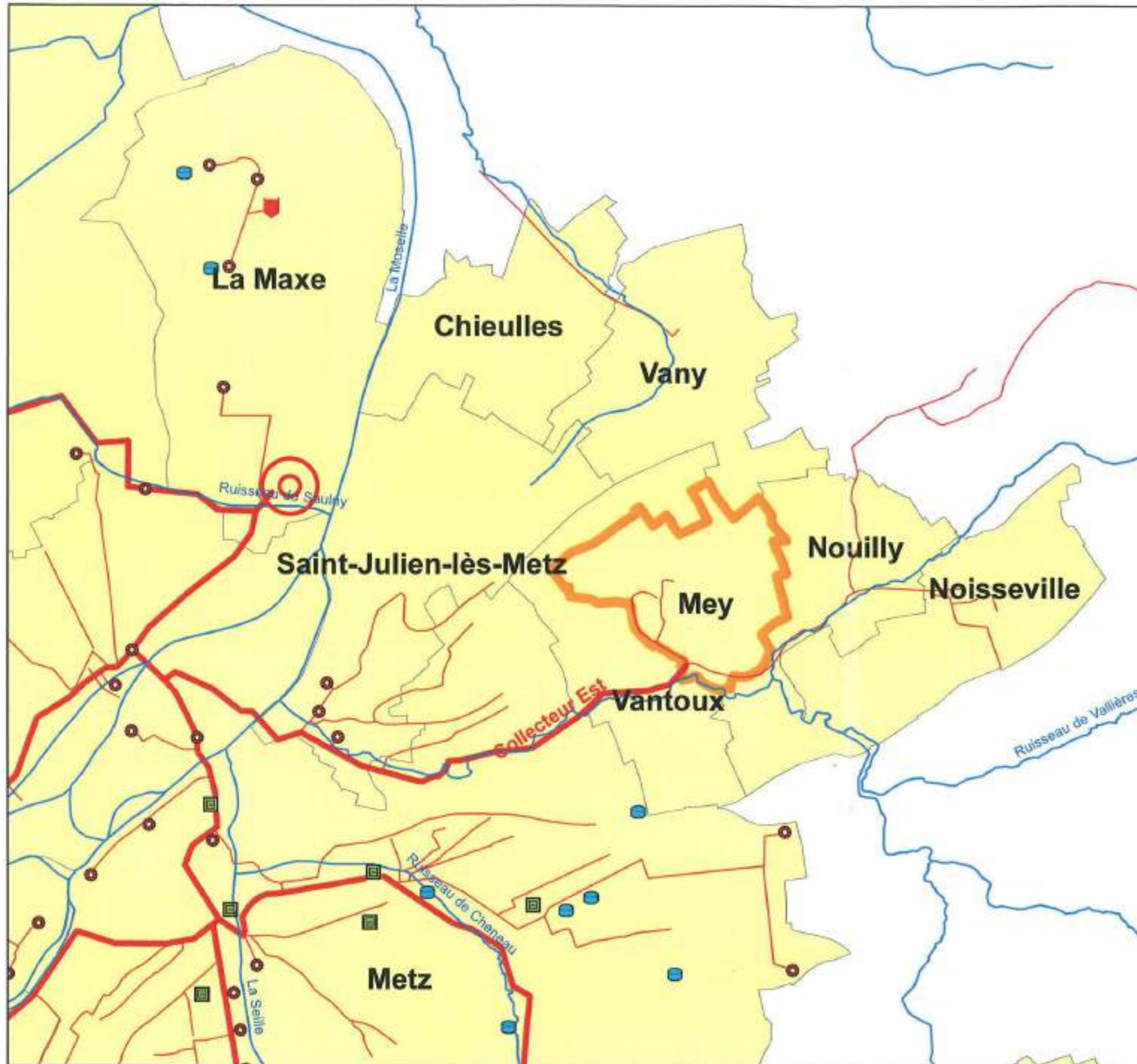
Parmi les grands projets prévus par le schéma directeur d'assainissement, la modernisation des équipements de pré traitement de la station d'épuration et de réduction des consommations d'énergies est au programme.

L'évolution de la filière de déshydratation des boues occupe une place prioritaire. Celle-ci prévoit un équipement de digestion et méthanisation, avec cogénération de chaleur et électricité pour la valorisation du biogaz produit. La réalisation de cette unité de digestion/cogénération est envisagée pour 2011/2012 pour une mise en service début 2013.








Rappel : Zones d'extensions futures

Les zones d'extensions futures devront être conformes aux prescriptions d'HAGANIS pour les eaux usées et de Metz Métropole pour les eaux pluviales.

Localisation de la commune de Mey sur le réseau d'assainissement de l'agglomération



Légende

-  Stations de pompage
-  Bassin d'orage
-  Bassin de retenue de pollution
-  Collecteurs principaux
-  Collecteurs secondaires
-  Station d'épuration communale
-  Station d'épuration de l'agglomération messine



Cartographie du système d'assainissement et des bassins versants de la commune de Mey



Légende

- Réseau eaux pluviales
- Réseau eaux usées
- Bassin versant séparatif
- Bassin versant unitaire



1:7 000

0 250 500 m

Source : Direction Générale des Impôts - Cadastre.
Droits réservés - Millésime 2007.